

La Vesancière

N° 94- XXIV^e année

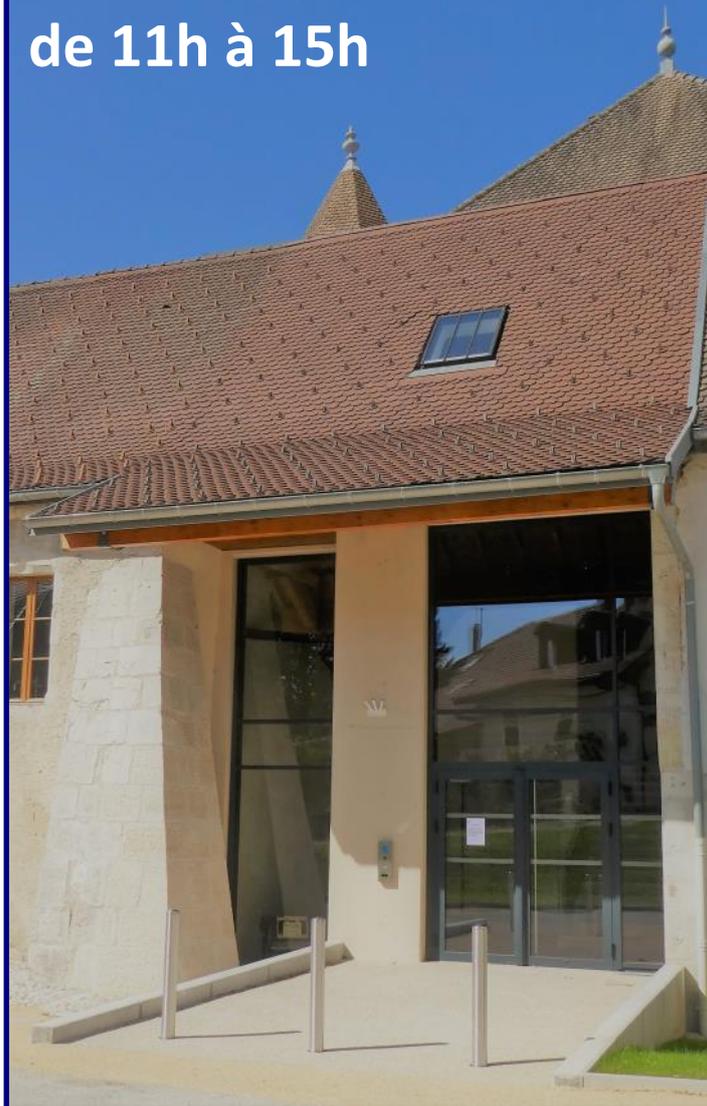
Juillet 2020

**S
A
M
E
D
I**

11

**J
U
I
L
L
E
T**

Venez découvrir
les nouveaux espaces
du château
de 11h à 15h



**P
O
R
T
E
S**

**O
U
V
E
R
T
E
S**

FONCTIONNEMENT DU BULLETIN

Réception des articles

A la mairie ou auprès d'Éliane Jonker
06 88 57 52 15 - jonker.eliane@gmail.com
Remerciements à Geneviève Blanc pour la relecture

Dernier délai pour les articles de la prochaine parution : **30 sept. 2020**

Distribution

Janvier	Amicale des sapeurs pompiers / Au Bon Sens
Avril	CLAV
Juillet	Les Amis de la chapelle
Octobre	PEVV

*Dès la réception, merci de distribuer les bulletins
le plus rapidement possible,
(dans les 2 à 3 jours maximum)*

Calendrier des animations du 3^{ème} trimestre 2020

Samedi 11 juillet	MAIRIE	portes ouvertes au château
Dimanche 12 juillet	CLAV	pique-nique de retrouvailles
Dimanche 6 septembre	PEVV	pique-nique à la Vesancière
Lundi 7 septembre	CLAV	ouverture du club
Samedi 19 septembre	MAIRIE PEVV	inauguration officielle au château journées du patrimoine à 10h



MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

LE MOT DU MAIRE

Chères Vesanciennes, chers Vesanciens,

Je souhaite vous remercier chaleureusement pour la confiance que vous avez placée dans l'équipe que j'ai le plaisir de conduire, pour construire avec vous, l'avenir de Vesancy.

Ce début d'année 2020 a été particulier en tout point. La crise sanitaire que nous traversons bouleverse nos modes de vie et demande à l'ensemble des équipes mais également à vous, mes concitoyens, de s'adapter.

Les mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la pandémie de la covid-19 ont entraîné le report de l'installation des conseils municipaux élus lors des élections municipales du 15 mars dernier. Le nouveau conseil est entré officiellement en fonction le 26 mai 2020 lors de la séance d'élection du Maire et des Adjoints. A mes côtés, sont élus Madame Françoise FONTAINE, 1^{ère} adjointe et Monsieur Gilles BILLION, 2^{ème} adjoint.

Je tiens à remercier M. Pierre HOTTELIER, le maire sortant, et l'ensemble de l'équipe municipale, pour le travail accompli pendant cette mandature. Je souhaite aussi lui témoigner ma gratitude pour son soutien envers l'équipe que j'ai constituée pour assurer la continuité des projets de la commune.

C'est dans un souci de coopération et de cohésion, au sein de notre équipe et avec l'ensemble de nos partenaires, que nous parviendrons à concrétiser nos ambitions pour Vesancy, toutes animées par un objectif commun : le bien-vivre et le bien-être au cœur de notre village.

Une des priorités du début de cette mandature était d'assurer la continuité administrative à la suite du départ en retraite de Danièle. Fort heureusement nous avons eu la chance de lui trouver un remplaçant (ce qui ne semblait pas facile) en la personne d'un jeune et brillant candidat : notre désormais ami « Maxime ». Un jeune homme sympathique, dynamique, sérieux, faisant l'unanimité au sein de l'équipe municipale. Merci Maxime, bienvenue à Vesancy.

Il est également important de vous tenir informés sur les travaux engagés ou en cours de réalisation :

La phase 1 de la réhabilitation du château se termine, avec ses innombrables finitions qui semblent ne jamais finir. Si les mesures sanitaires le permettent nous vous proposerons une petite opération portes ouvertes le samedi 11 juillet avec apéro pour grands et petits.

La phase 2 est en cours de réalisation. Il reste la rénovation des murs du préau ainsi que la création de l'issue de sécurité de la classe des grands.

Quant au devenir du point rencontre, une réflexion est en cours, la tâche n'étant pas facile. Nous ne manquerons pas de vous informer dès que nous aurons une situation plus précise.

Enfin, par suite de vents violents du mois de janvier, les tôles d'un des pans du toit du chalet de la Vesancière se sont envolées. Une intervention se déroulera courant juillet pour le remettre en état.

Dans l'attente de pouvoir retrouver une vie sociale et animée au sein de notre village, je tiens à vous encourager à rester vigilants et à bien respecter les gestes barrières.

Bon été à toutes et tous.

Le Maire, Bernard MUGNIER

HORAIRES MAIRIE et PERMANENCES

ETAT CIVIL

→ Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
Mardi de 18h à 19h30
◇
Permanences
du maire et des adjoints :
→ uniquement sur rendez-vous

Tél : 04 50 41 53 55

mail : mairie@vesancy.fr

Web : www.vesancy.fr

Naissances



Mariages

Maxime Rau & Magali Prugnard
Arnaud Maillard & Ludivine Fondement
27 juin 2020

Décès

Vincenta Panadero	15 avril 2020
Vittorio Falco	14 juin 2020

La nouvelle équipe municipale

Lors de l'élection municipale du 15 mars 2020, un nouveau conseil composé de 11 membres a été élu. Il s'agit de BILLION Gilles, BUTTNER Mark, CONSANI Françoise, DUCRET Éric, FONTAINE Françoise, GRENIER Damien, HOULLEMARE Philippe, MAILLARD Arnaud, MUGNIER Bernard, ORIEZ Adrien, SEILER Ghislaine.

Le 26 mai, le nouveau conseil a élu **Bernard MUGNIER**, maire
Françoise FONTAINE, 1^{ère} adjointe et Gilles BILLION, 2^{ème} adjoint.

Principales décisions prises par le conseil municipal lors de la séance du 9 juin 2020

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES PERMANENTES ET DES COMITÉS CONSULTATIFS

COMMISSIONS COMMUNALES PERMANENTES

Le Maire indique qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer les commissions municipales permanentes et ce, pour la durée du mandat.

Il rappelle, qu'en vertu de l'article L2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée municipale.

Les commissions ne sont investies d'aucun pouvoir de décision, elles peuvent, en revanche, élaborer des rapports sur les affaires étudiées, émettre des avis et formuler des propositions.

Sur la base des propositions validées en séance de travail du 12 mai 2020, la liste des commissions s'établit comme suit :

Mairie Mairie Mairie Mairie Mairie

COMMISSIONS	MEMBRES
ADMINISTRATION GENERALE / FINANCE RH / SG / Election / Sécurité / Budget Subvention / Contentieux	Françoise Fontaine Mark Buttner Eric Ducret Ghislaine Seiler Arnaud Maillard
TRAVAUX / BÂTIMENT / VOIRIE Réseaux EDF - Télécom - Fibre - EP Aménagement divers	Gilles Billion Eric Ducret Adrien Oriez Damien Grenier Arnaud Maillard
AMENAGEMENT DE L'ESPACE PC DP CU DIA Suivi des constructions Réserve foncière Parking / Liaison	Adrien Oriez Gilles Billion Mark Buttner Ghislaine Seiler Françoise Fontaine Damien Grenier
AGRICULTURE / FORÊT CARRIERE / COMMUNAUX Ancienne décharge	Eric Ducret Gilles Billion Arnaud Maillard Mark Buttner Damien Grenier
SCOLAIRE / SOCIAL	Françoise Consani Françoise Fontaine Arnaud Maillard Philippe Houllémare Adrien Oriez Ghislaine Seiler
FETES / CEREMONIES / ANIMATIONS	Ghislaine Seiler Françoise Consani Françoise Fontaine Arnaud Maillard Philippe Houllémare

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- constitue les commissions municipales permanentes,
- fixe le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission, et
- procède à la désignation des membres (sachant que le Maire est président de droit de chaque commission) tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

CONSTITUTION DES COMITES CONSULTATIFS

Le Maire rappelle la différence avec les commissions communales. L'article L2143-2 du CGCT prévoit que « le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. »

Le Maire en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Le Maire indique qu'il est nécessaire d'intégrer des habitants ayant suivi le déroulement des travaux du château.

Sur la base des propositions validées en séance de travail du 12 mai 2020, la liste des comités consultatifs s'établit comme suit :

GESTION POINT RENCONTRE ET SALLES Durée : 12 mois	Ghislaine Seiler Damien Grenier Philippe Houllémare Françoise Consani Pierre Hotellier Arnaud Maillard
SUIVI RENOVATION CHATEAU Durée : 6 mois	Gilles Billion Pierre Hotellier François Beaudet Pierre Batard Eric Ducret Adrien Oriéz Philippe Houllémare

Après en avoir délibéré, l'assemblée crée, à l'unanimité, les comités consultatifs avec les modalités de durée et de composition tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX DIFFÉRENTS ORGANISMES

Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)

Titulaire : Gilles BILLION

Suppléant : Mark BÜTTNER

Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Haut Jura

Titulaire : Adrien ORIEZ

Suppléant : Philippe HOULLEMARE

Correspondant Défense

Candidat : Eric DUCRET

INFO MAIRIE INFO MAIRIE INFO MAIRIE

DÉSIGNATION DE LA LISTE DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) ADRESSÉE À L'ADMINISTRATION FISCALE

C'est le directeur départemental des finances publiques qui désignera les commissaires, sur une liste de contribuables présentée par l'assemblée délibérante. La liste présentera douze propositions pour les titulaires et douze pour les suppléants.

Les commissaires doivent être âgés de 25 ans au moins ; être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune et être familiarisés avec les circonstances locales.

Dans ces 24 contribuables, 4 doivent être propriétaires de bois et 4 sont des propriétaires sur la commune non domiciliés à Vesancy.

Liste des titulaires :

TAVERNIER Brigitte, DUPRAZ DANGE Christian, ORIEZ Adrien, BILLION Gilles, CRETIN Gérard, DUCRET Éric, GILLOT Sylvie, MEIGNIEN Maryse, HOTELLIER Jacques, SERIGNAT Michel, VENARRE Liliane, SEILER Ghislaine.

Liste des suppléants :

MUGNIER Jean-Louis, CROCHAT Agnès, BATARD Marie-Noëlle, GROS Evelyne, DE ANTONI Johann, DEWULF Jean-Jacques, ROBBEZ François, HOULLEMARE Philippe, DUTRAIVE Dominique, BORTOLOTTI Paul, PELICHET Jérôme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe, à l'unanimité, la liste des contribuables qui sera présentée au directeur des finances publiques telle que présentée ci-dessus.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Le maire expose que, selon l'article 22 du code des Marchés Publics, la commune doit constituer une Commission d'Appel d'Offres (CAO) à caractère permanent ou ponctuel, composée pour les communes de moins de 3 500 habitants, du maire ou de son représentant et de trois membres titulaires et suppléants du conseil municipal élus par l'assemblée.

Il propose de voter pour élire les membres d'une commission d'appel d'offres à caractère permanente pour la durée du mandat.

Après en avoir délibéré, les conseillers sont invités à prendre part au vote. A l'unanimité, ont été élues les listes des candidats titulaires et suppléants suivantes :

Titulaires	Suppléants
Gilles BILLION	Adrien ORIEZ
Eric DUCRET	Françoise FONTAINE
Mark BÜTTNER	Arnaud MAILLARD

TRAVAUX

Revêtement du sol devant l'entrée principale

Le chalet de la Vesancière

Le Maire rappelle que par suite de rafales de vent ayant provoquées des dégâts importants de la toiture, il est nécessaire d'intervenir rapidement pour conserver l'état du chalet.

La partie concernée pour la réalisation de cette intervention est la façade Ouest. La couverture est dans un état qui ne permet plus d'assurer l'étanchéité du bâtiment et accélère la dégradation des

structures porteuses.

Au vu de l'urgence à agir afin de mettre hors d'eau le chalet, des démarches ont dû être effectuées auprès, notamment, de l'assureur et de la Réserve naturelle du Haut-Jura. Ces démarches ont été réalisées sans en délibérer en conseil puisque le contexte sanitaire ne permettait pas de se réunir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer la demande d'autorisation de travaux auprès de la Réserve Naturelle du Haut-Jura et à signer tout document relatif à ce dossier (devis, documents d'assurance, convention...).

L'issue de sécurité dans la classe des grands

Le Maire rappelle que des travaux pour la réalisation d'un second accès à la salle de classe ont été votés par le conseil municipal lors de la séance du 03 décembre 2019.

Afin de pouvoir réaliser les travaux, un dossier de permis de construire avec signature d'architecte a été déposé. L'Architecte des Bâtiments de France ayant rejeté la demande de Déclaration Préalable déposée précédemment, M. Christian COLLARD, architecte DPLG au sein du Cabinet Atelier B, a été sollicité pour la réalisation de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer et déposer le dossier de permis de construire relatif à ce dossier ainsi que tout document s'y rapportant.

DIVERS

Révision du nombre de places de stationnement pour les camping-cars

Le Maire expose que la présence permanente de camping-cars stationnés sur les parkings de la commune avait conduit l'ancienne municipalité à étudier la situation de ces véhicules.

Comme pour tout autre véhicule, le stationnement est autorisé pour 7 jours maximum, au-delà, il peut être enlevé en vertu du code de la route, en son article L417-1.

Ainsi, en séance du 19 décembre 2013, ont été créées des autorisations d'occupation du domaine public pour 5 places de stationnement dédiées à des camping-cars moyennant un coût de 600 € /an.

Dans sa séance du 09 février 2016, l'assemblée délibérante avait modifié le nombre de places portant à 3, le nombre d'emplacements de stationnement sur la commune et diminuant le prix d'un emplacement à 300 € /an.

Vu l'augmentation du nombre de véhicules en stationnement de longue durée, notamment sur le parking de la Vie Quinat, il est nécessaire de revoir le nombre d'autorisations à délivrer.

Il est proposé de porter à 7, le nombre d'emplacements de stationnement dédié sur la commune et d'identifier la localisation de ces places. Aucun autre véhicule ne pourra être stationné en dehors de ces autorisations.

Les autres conditions de la convention ne sont pas modifiées. Pour rappel, seuls les habitants de Vesancy peuvent y prétendre. Toute autorisation de stationnement fera l'objet d'une convention entre la commune et le propriétaire du véhicule. La convention est consentie pour une durée d'un an renouvelable sur demande expresse du signataire. Le tarif est de 300 €/an et par emplacement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de porter à 7, le nombre d'emplacements de stationnement destinés aux camping-car sur la commune et de les localiser sur le parking à l'arrière du château accessible depuis la rue de la Fruitière et autorise le Maire à signer tout document relatif (convention...).

Prochaine séance du conseil municipal à 20h30 : vendredi 10 juillet 2020

L'intégralité des comptes rendus est disponible sur le site www.vesancy.fr sous l'onglet "Mairie" et sur les panneaux d'affichage.

Votre connexion internet



Comme dans la plupart des villes et villages du département de l'Ain, Vesancy bénéficie d'un réseau de fibre optique partiel, ce qui signifie que certains foyers ne sont pas éligibles. Vous pouvez tester votre éligibilité en vous connectant à l'adresse du SIEA :

<http://reso-liain.fr>

La couverture totale du village devrait être faite pour la fin de l'année, mais suite aux problèmes sanitaires, des retards ont été pris et des sous-traitants se trouvent en difficultés financières, ce qui risque probablement de rallonger les délais.

La connexion ADSL est souvent très lente ce qui ne permet pas un travail intensif.

Pour pallier à cette situation, si votre ADSL ne vous satisfait pas, nous vous suggérons de vous intéresser aux « BOX 4G » dans la mesure où vous avez une liaison mobile 4G (voir moins pour certains opérateurs) qui vous permettra d'avoir un débit bien supérieur à l'ADSL voir à la fibre dans certains cas.

Nous avons fait un test dans plusieurs quartiers du village avec la BOX 4G de Bouygues (donc avec le réseau mobile Bouygues) et dans tous les cas nous avons obtenu une rapidité bien supérieure à l'ADSL. Il existe à ce jour cinq opérateurs qui proposent ce type d'équipement : SFR – FREE – ORANGE-BOUYGUES - NRJ Mobile

Voici un lien qui vous éclairera sur ce type d'équipement :

<https://selectra.info/telecom/guides/comparatifs/box-4g>

Vous pouvez vous renseigner également auprès de votre opérateur mobile ou dans une moindre mesure à la mairie.

Merci de votre attention

B Mugnier

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE



PanneauPocket
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Restez
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ



PLAN CANICULE ET REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Dans chaque département, un plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et des personnes en situation de handicap en cas de risques exceptionnels est institué. Afin de faciliter l'intervention des services sociaux et sanitaires, la mairie recueille les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap qui en font la demande. Ces personnes sont invités à s'inscrire en mairie pour constituer le **registre des personnes vulnérables**.

La demande d'inscription peut se faire à tout moment et le registre nominatif n'est jamais clos.

Seules les personnes énoncées ci-dessous et qui résident à leur domicile peuvent être inscrites sur le registre nominatif :

- ⇒ les personnes âgées de 65 ans et plus
- ⇒ Les personnes adultes handicapées.

Les données nominatives peuvent être recueillies et mises à jour par le maire ou les agents nommément désignées. Ces personnes sont tenues au secret professionnel.

DÉCLAREZ VOS RUCHES
ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE
- AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES
- MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

JOURNEE DU PATRIMOINE

Samedi 19 septembre 2020



**INAUGURATION OFFICIELLE
DES NOUVEAUX ESPACES DU CHÂTEAU**

à 11h30, mais auparavant

BALADE DANS LE VILLAGE

commentée par Alexandre Malgouverné

Rendez-vous à 10h, place du château



**CHANGEMENT D'EMPLACEMENT
DES CONTAINERS DE TRI SÉLECTIF**

**Les containers sont désormais placés
derrière le hangar communal**

PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV

Pique-nique au chalet de la Vesancière avec les chevaux konik polski (peut-être ?)

Dimanche 6 septembre 2020

Deux départs sont prévus au parking du hangar communal

- ⇒ 9h pour les bons marcheurs.
- ⇒ 10h pour, éventuellement, le co-voiturage jusqu'à la baraque des chasseurs, puis une montée à pied d'une trentaine de minutes jusqu'au chalet.

Chacun apporte son pique-nique.

Possibilité de faire des grillades.

Annulation de la sortie en cas de pluie

Ouvert à tous !

La période de confinement que l'on vient de vivre nous a fait prendre conscience des nuisances sonores que l'on subit au quotidien.

Voici un poème écrit par Danielle R. que le silence lui a inspiré.

Silence
Si lent,
Si lentement,
Ce On, tourne court
Aux métrages des frénésies
Au ronron de si belles phrases
Au tumulte des agitations
Arrêt
Arrêt du Je
Ouvrir les prisons du futile
Fuir le brouhaha des capiteux discours
Le tintamarre indécent des éructations verbales
Laisser,
Laisser mûrir
Les fruits de ce germe d'espoir
Cet incubateur de sentiments
Caisse de résonance des idées
Antichambre des trouvailles
Place,
Place à l'hésitation,
La respiration, l'exploration précautionneuse
De la maison intérieure, au fourmillement des sens
Place à l'errance sur les chemins de découvertes
Laisser filer les sons et
BOURDONNER LE SILENCE !



CLAV - CLUB LOISIR AMITIE VESANCY - CLAV

PIQUE-NIQUE DE FERMETURE

Dimanche 12 juillet 2020

A midi à la cure

Chers membres.
Essayons de nous retrouver
(en respectant les distances)
pour partager ce moment
convivial avant la pause estivale.

Réouverture du CLAV
Lundi 7 septembre 2020
(à confirmer)

AU BON SENS AU BON SENS



vous proposent pour l'année scolaire 2020 - 2021
des cours de bien-être à la salle des fêtes du château

Contact : aubonsens@laposte.fr

YOGA (S)

YIN pratique ultra lente aux multiples bienfaits pour le mental. Mélange entre le yoga et la méditation

ASHTANGA / VINYASA

pratique dynamique avec une synchronisation entre la respiration et une série de postures.

MEDITATION avec cristaux et bol tibétain

Carole Le François
Lundi 19h30 à 21h
360 € l'année*



AFRO DANSE

Jorge Herold
Mardi à 19h
260 € l'année*

QI GONG

Florence Burlet
Mercredi 16h-17h

PILATES

Isabelle Bourrin
Vendredi 9h-10h
360 € l'année*



*Les frais d'adhésion sont de 20 € à l'inscription

Possibilité d'ouverture de cours de
KUN FU (dès 10 ans)

HISTORIQUE DES SAPEURS-POMPIERS (SUITE)

Afin de rendre hommage aux sapeurs-pompiers de Vesancy tout au long de ces 180 années de dévouement, il est retracé, dans la Vesancière précédente, l'historique de leur engagement à partir du XIX^{ème} siècle jusqu'à la création de la première subdivision des sapeurs-pompiers en 1923 (photo ci-dessous)
Voici la suite...



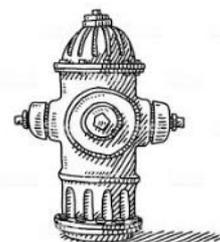
1^{er} rang assis : Robert Crochat - ? - ? - Amédée Ardin (tambour clairon) - ? - René Favre - ?

2^{ème} rang : Edmond Blanc - Julien Robbez - Félix Lachavanne - Alphonse Ducret - Louis Maurice - Ferdinand Patroix - Joseph Saint Martin - Joseph Tavernier - Adrien Venarre - Marcel Venarre - Louis Collombet - Bastergue

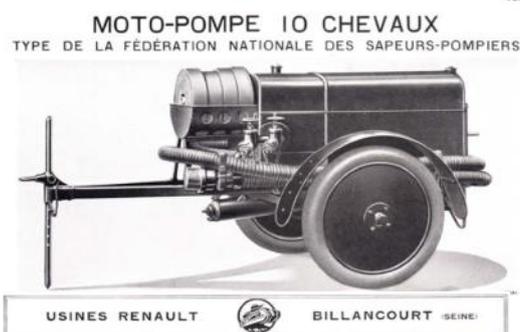
3^{ème} rang : Albert Mugnier - Marc Hotellier - David - Jean Maurice - Julien Tavernier - Emile Favre - André Beaudet
Paul Perrier - Joseph Ducret - Henri Favre

Dès 1925, la commune fait mettre en place l'eau courante dans les habitations et dans sa séance du 5 septembre 1925, le maire Arsène Favre expose au conseil : « qu'il y a lieu de compléter le projet d'adduction d'eau et du tout à l'égout par un projet supplémentaire. Il importe notamment de compléter le système de défense contre l'incendie par la pose de bouches à incendie (système incongelable) sur poteaux. À ce point de vue 4 seraient nécessaires pour assurer une défense parfaite. »

Au cours des décennies suivantes des bouches à incendie supplémentaires ont été installées dans le village qui ont demandé des contrôles et des entretiens réguliers de la part des sapeurs pompiers et de la commune. Aujourd'hui, la commune compte 14 bouches à incendie.



HISTORIQUE DES SAPEURS-POMPIERS (SUITE)



Le matériel tel que les engins d'attaque nécessitent d'être renouvelés. Des demandes de devis sont faites aux établissements de Dion Bouton et Renault.

Dans la séance du 25 mars 1927, il est décidé d'accepter le devis de Renault pour l'achat d'une motopompe type 45m³ de débit horaire. « Renault est venu faire une démonstration dans la localité qui a donné de bons résultats... »

Tout au long des années 30, le chef de corps Charles Garçon réitère ses demandes à la commune pour le remplacement du matériel incendie vieillissant. La compagnie recevra une pompe « pyrovore » pour feu de cheminée, une échelle à coulisse à déclenchement automatique, des tuyaux en chanvre...

D'après une autorisation accordée à l'instituteur M. François Baillet par le conseil du 24 novembre 1934, « de garer sa voiture automobile dans la place inoccupée du hangar des pompes à incendie », il semblerait que la moto-pompe soit remise dans le hangar de la batteuse (le battoir) car peut-être hors service ?

Après la guerre, début 1947, le maire André Lacroix fait une demande de subvention à l'inspection départementale du Service Incendie pour l'achat d'une nouvelle motopompe : « bien que notre commune soit composée principalement d'agriculteurs, il existe néanmoins un moulin, une scierie et trois ateliers de menuisier charpentier.... Il y a plusieurs fermes d'une certaine importance isolées du village d'environ 6 à 800m et presque sans eau.... Ensuite bien que le village dispose d'eau sous pression et par conséquent de bouches à incendie, ces dernières sont insuffisantes et en cas de sinistre nous devons aller la chercher aux étangs distants d'environ 800m. Il y a donc lieu de se munir de matériel neuf et moderne, d'autant plus qu'il pourrait arriver qu'en hiver, par suite des chutes de neige abondantes, il ne soit pas possible d'avoir des secours des communes voisines. En espérant que vous ferez bon accueil à notre demande... »

A la suite de l'approbation, un marché de gré à gré est passé entre la commune et l'établissement Maheu, Labrosse & Cie de Lyon qui s'engage à fournir « une pompe centrifuge multicellulaire à amorçage automatique de 60/70 m³ de débit horaire, montée sur roues caoutchoutées, châssis à flèche pour atteler en remorque ou conduire à bras ». En septembre 1947, la commune réceptionne la moto-pompe avec tous ses accessoires (tuyaux, lances..).

Dans les années 50, la tenue de sapeurs pompiers se standardise. Elle doit comprendre : le casque, la vareuse gris de fer, le pantalon gris de fer, la veste en cuir, la cravate de feu, la ceinture de feu et les bottillons de cuir. Dans sa lettre adressée au maire André Lacroix, le lieutenant Delachenal rappelle le décret du 7 mars 1953 relatif à la création du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) qui a pour objet de mettre des moyens en matériel à la disposition des communes. Il précise « en raison des interventions auxquelles nous devons répondre tels le service des enterrements, les cortèges officiels et notre participation au parcours sportif, il apparaît comme un nécessité que les S.P. soient dotés d'un pantalon de drap gris fer en remplacement des actuels pantalons de toile qui datent de 1921. Il y aurait 11 pantalons à acheter et notre caisse de l'Amicale prendrait à sa charge l'achat de 11 képis et 11 ceinturons... » La commande est passée aux Établissements P.-L ROLLAND de Paris spécialisés en uniformes.

HISTORIQUE DES SAPEURS-POMPIERS (SUITE)



Fin des années 40

1^{er} rang : Émile Sérignat - Félix Blanc - Georges Python (clairon) - Félix Lachavanne (porte-drapeau) - Auguste Mornand (tambour) - Roger Beaudet (clairon) - André Delachenal

2^{ème} rang : Jean Robbez - Robert Moret - Jean Tavernier - Louis Mugnier - Louis Maurice - Armand Ducret - Gustave Mugnier

3^{ème} rang : Gilbert Crochat - René Tavernier - Joseph Dupraz - ? - Bernard Hotellier - Jean Maurice - ?



Octobre 1951 en tenue de cérémonie pour la remise du drapeau

Robert Moret - Jean Tavernier - Armand Ducret - Gustave Mugnier - Louis Mugnier - Joseph Dupraz - André Delachenal - ? - Georges Python (porte-drapeau) - Bernard Hotellier - Félix Blanc - René Tavernier - Roger Beaudet - ?

HISTORIQUE DES SAPEURS-POMPIERS (SUITE)



1932 : le « 18 » est attribué par les P.T.T. pour alerter les sapeurs-pompiers



1951 : Edmond Blanc reçoit la médaille du mérite de Marcel Anthonioz



Années 70

De gauche à droite : Gilles Fereyrolles, Claude Saint Martin, Paul Gillot, Robert Moret, Jean Tavernier, ?, Marius Favre, Robert Rapetti



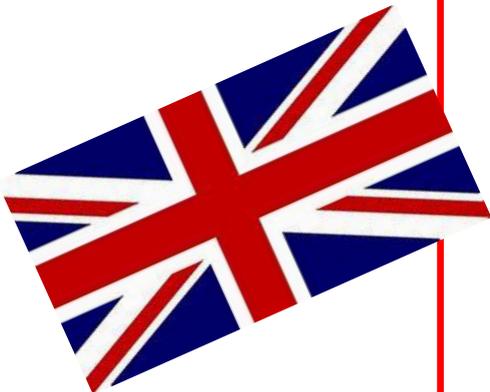
1972 : Pr. Victor Weisskopf, directeur général du CERN et habitant de Vesancy, est nommé par la compagnie, sapeur pompier honoraire. Il reçoit à cette occasion un casque et un seau.

Dans la prochaine Vesancièrre d'octobre suite et fin de l'historique des sapeurs-pompiers de Vesancy dans l'époque moderne.

SCRAP'OXYGENE SCRAP'OXYGENE

L'association « **SCRAP'OXYGENE** »
reprenra son activité dès **septembre**
Les **jeudis soirs** de 20h30 à 22h30
Salle de la cure
Au programme :
pages, cartes et mini albums photos
Contact : scrapoxygene@gmail.com.

ANNONCES MESSAGES ANNONCES MESSAGES



Cours d'anglais à Vesancy

par professionnelle certifiée
Tous niveaux. Tout âge.
cours de conversation - mise à niveau pour le travail
soutien pour collège, lycée - enfants débutants
En privé ou en (petites) groupes
Pour plus d'information :
margriet.bussemaker@laposte.net
tél : 06 33 67 33 88



Je garde vos enfants à **Vesancy**,
le soir, le week-end ou la journée
pendant les vacances
Anouk Trémolières (17 ans) Tél : 09 53 76 89 73



Chris' Ambule

Épicerie - Boulangerie- Pâtisserie
Retour le jeudi 16 juillet de 7h30 à 10h00

CLASSE DES GRANDS CLASSE DES GRANDS

Remerciements aux familles

L'équipe pédagogique remercie l'ensemble des familles pour leur compréhension et leur soutien pendant cette période particulière et complexe que l'école a traversée.

Un retour progressif des élèves à partir de mai

Dès le 14 mai l'école a réouvert les 2 classes, la garderie et la cantine : du 14 au 29 mai 40 % des élèves ont été accueillis à 100%. Du 2 juin au 19 juin, 97 % des élèves ont été accueillis en rotation dont 51% simultanément. Du 22 juin au 4 juillet : 100 % des élèves ont été scolarisés à temps plein.

Les mots des élèves sur les nouvelles règles de fonctionnement

Tous les jours, nous nous lavons les mains, au moins six fois par jour : en arrivant, le matin avant d'aller en récréation et après la récréation.

Le maître doit remettre du papier essuie-mains tous les jours et nous nous lavons les mains avant de rentrer chez nous pour ne pas ramener le virus chez nous.

On sort en récréation, comme d'habitude, mais chaque classe séparément parce que si quelqu'un dans une classe a le Covid-19 alors il y a moins de chance que quelqu'un dans l'autre classe l'attrape.

Pendant la récréation, nous avons le droit de nous toucher et de jouer à des jeux collectifs. Dans la classe, on n'a pas le droit de se toucher ni de s'échanger des choses ni de se lever.

Dans la cour de récréation, il y avait des fissures dans le goudron. Donc des ouvriers sont allés reboucher les fissures et ils ont mis du gravillon.

Mais des enfants ont glissé et se sont écorchés les genoux.

À la cantine on mange des pique-niques froids et quand il fait beau on mange dehors. On amène des couverts et aussi une gourde. Quand on mange à la cantine on a des tables séparées : les petits sont séparés des grands même dans la récréation de midi.

Parfois, Christelle amène son enceinte pour qu'on danse.

Les après-midis, on fait du sport, on joue à la balle au prisonnier et c'est trop bien, et la classe des petits fait du vélo.

Quand on joue à ça, on a intérêt à prendre une gourde parce qu'il fait chaud et que ça fait transpirer.

Le maître n'a pas le droit de nous donner le ballon parce qu'il faut attendre 24 heures avant d'avoir le droit de le réutiliser.

Tarte tatin aux abricots

Pour un moule de 24 cm (6 pers) repos : 1h cuisson : 40mn

1 kg d'abricots

100 g de sucre pour le caramel

1 sachet de sucre vanillé

Pâte brisée : 200 g de farine

100 g de beurre salé

1 oeuf + eau



Mélangez le beurre ramolli à la farine avec les doigts.

Lorsque la consistance est sableuse et homogène, ajoutez l'oeuf et un peu d'eau. Pétrissez et formez une boule que vous envelopperez avant de la mettre une heure au frigo.

Préchauffez le four à 210 °.

Dans une poêle, à sec, versez le sucre et laissez le cuire jusqu'à la confection du caramel. Versez le dans le moule à tarte et laissez le refroidir.

Rincez et essuyez les abricots, coupez les en deux et retirez le noyau.

Disposez les oreillons dans le moule, côté bombé sur le caramel et saupoudrez les creux de sucre vanillé.

Étalez la pâte brisée en disque d'un diamètre légèrement supérieur à celui du moule. Déposez la sur les abricots et enfoncez la légèrement sur les bords à l'intérieur du moule. Glissez au four et laissez cuire 35 mn.

Démoulez la tarte sur un plat de service

Servez encore tiède, accompagnée de crème fraîche ou de crème anglaise ou de glace à la vanille.